



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Foyer de Vie de L'Arche à Beauvais

SOMMAIRE



INTRODUCTION.....1-2

PREMIÈRE PARTIE : IDENTITÉ ET VALEURS.....3-5

I. Membre d'une Fédération Internationale.....3
II. Valeurs fondatrices de L'Arche.....4
III. Les quatre dimensions.....4-5

DEUXIÈME PARTIE : LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT.....6-13

I. La personne accueillie.....6-10
1- Caractéristiques et besoins.....6-9
2-Le processus d'admission.....10
II. Les objectifs de l'accompagnement.....10-11
III. Un accompagnement individuel et personnalisé.....12-13
1-Le projet personnalisé.....12
2-Un accompagnement individuel.....12-13
3-Le dossier de la personne accueillie.....13

TROISIÈME PARTIE : L'ORGANISATION DU FOYER DE VIE.....14-23

I. Des activités et des temps collectifs.....14-16
1-La journée type.....14
2- Les activités de l'atelier.....14-16
3-L'organisation des week-ends.....16
II. La place de la personne accueillie, son entourage et ses liens avec l'extérieur.....17-20
1-Expression et participation de la personne accueillie.....17-18
2-Les liens avec la famille et/ou le tuteur.....18-19
3-Le partenariat et ouverture vers l'extérieur.....19-20
III. Le projet de vie ensemble.....20-23
1- La dimension communautaire.....20-21
2-La dimension spirituelle.....21
3-La prévention des risques liés à la maltraitance.....22-23

QUATRIÈME PARTIE : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE.....24-31

I. Structure Humaine et organisationnelle.....24-28
1-Organigramme.....24
2-Organisation du fonctionnement.....24-27
3-Diversité des statuts et réglementation.....27-28
4-Intervenants extérieurs.....28

II. Gestion des ressources humaines.....	29
1- Recrutement et intégration de nouveaux collaborateurs.....	29
2- Parcours professionnel.....	29
3- Gestion des compétences et formation.....	29
4- Prévention des risques professionnels.....	29
III. Locaux et moyens matériels.....	30
IV. Démarche d'amélioration de la qualité.....	30-31

ANNEXES :

I. Charte de L'Arche Internationale.....	32-34
II. Mandat communautaire de L'Arche à Beauvais 2024-2029.....	35-36

NB : La validité de ce projet a une durée de 5 ans jusqu'au 31 décembre 2029.

Il a été présenté et approuvé par le Conseil de la Vie Sociale de L'Arche à Beauvais le 18 septembre 2024
ainsi qu'au Conseil d'Administration de L'Arche Oise le 03 Décembre 2024.



INTRODUCTION



L'Arche à Beauvais est une des 6 Communautés/ESAT de l'Association « L'Arche Oise » dont le siège est situé à Compiègne. L'Arche Oise est affiliée à la Fédération de L'Arche en France et à la Fédération Internationale des Communautés de L'Arche. Elle accueille et accompagne des personnes adultes en situation de handicap (principalement de déficience intellectuelle).

L'Arche à Beauvais comprend deux pôles :

→ **Le pôle Foyer de Vie, « Le Port »,** au 34 rue du Maréchal Leclerc, comprenant

- un internat de 16 places constitué de deux maisonnées, L'Orée et l'Etincelle,
- un semi-internat de 16 places

Des activités de jour sont proposées du lundi au vendredi à l'ensemble des personnes accueillies (dénommé atelier ci-après)

→ **Le pôle Habitat Partagé, « La Béatitude »,** au 13 rue du Maréchal Leclerc, comprenant deux maisons, L'Etoile et L'Océan, où cohabitent 14 locataires en situation de handicap ; 10 logements sont disponibles pour des salariés ou colocataires solidaires.

Le HAPI de L'Arche à Beauvais a reçu ses premiers locataires le 21 octobre 2021. Son inauguration a eu lieu le 13 mai 2022.

Le présent document concerne **l'établissement Foyer de Vie** financé par le Conseil Départemental de l'Oise.

Il est un outil règlementaire garantissant l'exercice des droits spécifiques des personnes accueillies, tel que légiféré par la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002.

Ce projet d'établissement se réfère aux documents suivants :

- Charte Internationale des Communautés de L'Arche,
- Projet Fédératif des Communautés de L'Arche en France,
- Convention d'affiliation entre la Fédération de L'Arche en France et l'association L'Arche Oise,
- Projet Associatif des Communautés de L'Arche dans l'Oise,
- Schéma Départemental de l'Autonomie des Personnes dans l'Oise.

Il est prévu par la loi (article L 311-8 du CASF): Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

- Le Foyer de Vie de L'Arche à Beauvais a été autorisé par Arrêté du Conseil Général de l'Oise le 16 avril 2004 et agréé par l'Aide Sociale en date du 29 juin 2009 pour un effectif de 25 places pour adultes ayant une déficience intellectuelle + 1 place d'accueil séquentiel.
- Un Arrêté d'Autorisation en date du 1e janvier 2018 autorise l'extension de petite capacité du semi internat de 7 places, portant son effectif global à 16, et le total de places pour l'ensemble du Foyer de Vie à 32.



PREMIÈRE PARTIE

Identité et valeurs

I. Membre d'une Fédération Internationale

L'Arche a été créée en France en 1964 par le canadien Jean Vanier¹ (1929-2019), qui proposa à deux hommes vivant dans un asile surpeuplé pour personnes ayant un handicap mental, Raphaël Simi et Philippe Seux, de venir habiter avec lui dans une petite maison de Trosly-Breuil (Oise). Ensemble, bientôt rejoints par d'autres personnes avec et sans handicap, ils expérimentent et élaborent peu à peu le projet de vie partagée de L'Arche. À partir de 1969, L'Arche se développe en France et dans le monde. Elle est aujourd'hui présente dans trente-huit pays sur les cinq continents et regroupe près de 160 communautés.



En France, les 39 Communautés de L'Arche sont constituées chacune d'un ou plusieurs établissements médico sociaux (Foyers de Vie, Foyers d'hébergement, Etablissements et Services d'Aide par le Travail, Services² d'Activités de Jour, Foyers d'Accueil Médicalisé, Maisons d'Accueil Spécialisé) et/ou d'Habitat Accompagné Partagé et Inséré (HAPI). Ensemble, elles composent la Fédération 'L'Arche en France'. Les équipes nationales et régionales de la Fédération de L'Arche en France soutiennent et coordonnent les actions. Une équipe nationale et des instances fédératives assurent leur unité et fonctionnement.²

A Beauvais, la propriété située au 34 rue du Maréchal Leclerc (ancienne rue de Rouen) a tout d'abord été donnée en 1925 par une famille à la congrégation des Filles du Divin Rédempteur avec pour objectif le service aux personnes du quartier et aux démunis. Au départ des religieuses, c'est à la Fondation des Amis de L'Arche que ce bien est confié en 1999.

L'Association « L'ARCHE à BEAUVAIS »³ est créée en décembre 2001 pour porter le projet de création d'un foyer de vie sur place. Les travaux commencent le 5 janvier 2005; deux bâtiments sont construits à neuf et les anciens bâtiments aménagés. Le **6 mars 2006 les 9 premières personnes en situation de handicap sont accueillies** dans les deux maisonnées, baptisées L'Orée et L'Etincelle. Aujourd'hui, 16 internes et 16 externes vivent et travaillent ensemble avec 23 salariés et volontaires ainsi qu'un réseau actif de bénévoles.

-
1. En 2020, L'Arche a découvert, après une enquête approfondie et indépendante, que Jean Vanier avait exercé durant de longues années une emprise spirituelle et psychologique sur plusieurs femmes majeures non handicapées, ayant conduit à des relations sexuelles inappropriées initiées par lui. L'Arche a rendus publics ces agissements et les a condamnés.
 2. Mandat de L'Arche en France 2022-2027
 3. En 2006, L'Arche à Beauvais rejoindra L'Association L'Arche Oise regroupant toutes les communautés de L'Arche de l'Oise.



II. Valeurs fondatrices de L'Arche

Issues de notre expérience, ces valeurs sont clairement énoncées dans la Charte des Communautés de L'Arche (cf annexe 1) adoptée lors de l'Assemblée fédérative de L'Arche internationale de juin 2023 :

- Nous nous engageons pour la dignité de chaque personne.
- Les personnes avec un handicap intellectuel ont des dons, une appréhension du monde et des modes d'interaction dont la société a besoin.
- Nous accordons une grande valeur à la vie partagée, avec nos différences. Nous vivons à la fois l'appel et le défi du projet communautaire.
- Nous accordons une grande valeur à notre relation avec toute la Création. Prendre soin de la Terre, c'est aussi prendre soin les uns des autres.
- La spiritualité et la quête de sens sont essentielles pour vivre pleinement. A l'origine, L'Arche est enracinée dans l'Evangile. Aujourd'hui, L'Arche continue à prendre racine dans et à être façonnée



III. Les quatre dimensions

Le projet de L'Arche s'organise autour du partage de la vie quotidienne, à laquelle chacun participe selon ses capacités. Cette vie partagée à l'Arche repose sur **quatre dimensions** :

La dimension communautaire :

Il s'agit de faire œuvre commune dans une vie quotidienne qui fait place à chacun dans sa différence. Que ce soit dans les activités, le travail, l'entretien de la maison, chacun participe à l'action collective tout en voyant ses capacités et besoins individuels perçus et respectés.

La dimension spirituelle :

L'Arche a à cœur d'honorer cette partie constitutive de tout être humain. Celle-ci ne se limite pas à la spiritualité chrétienne sur laquelle s'appuyait son fondateur. L'Arche est ouverte aux autres confessions religieuses et aux non-croyants. Elle invite chacun à se reconnaître inscrit dans quelque chose de plus grand que lui-même et l'ouvre à une expérience de transcendance.

Rattachée à cette dimension, une large place est faite à la célébration qu'elle soit religieuse ou profane. Faire la fête fait partie de l'ADN de l'Arche. Cela ne relève pas de l'utile, du nécessaire, de l'efficace, mais permet d'exprimer le goût de l'autre, tout proche, ou de l'Autre, nommé ou non selon la liberté de chacun.





→ La dimension professionnelle:

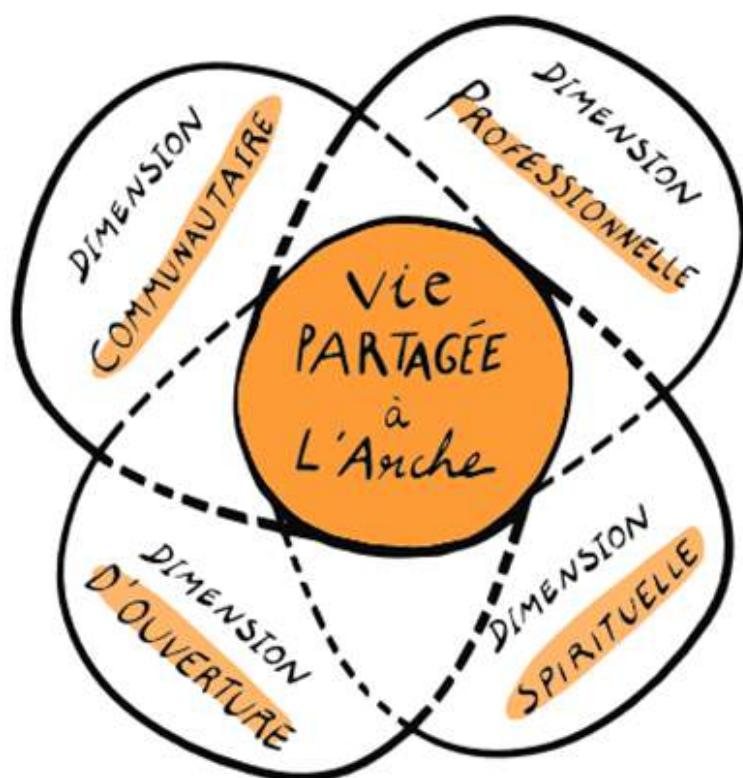
Dès le départ, l'Arche a veillé à la mise en place des partenariats (médecins, psychiatres, psychologues et autres professionnels du médico-social) et des formations nécessaires pour assurer les compétences nécessaires à un accompagnement de qualité. Celles-ci ne se limitent pas à l'aspect technique mais touchent aussi à la relation réciproque. La présence à l'autre, l'écoute de l'autre est privilégiée. L'accompagnant salarié ou volontaire, le bénévole n'est pas là pour 'faire pour' mais pour 'vivre/faire avec'. La distinction 'aidants' et 'aidés' fait place à l'interdépendance qui nourrit l'autonomie dans un cadre sécurisé mais non enfermant.



→ La dimension d'ouverture:

Il est primordial d'ouvrir la communauté aux autres et au monde. L'entre soi n'est pas de mise quand on veut œuvrer à ce que chaque personne, avec ou sans handicap, soit acteur de la société. Le réseau relationnel se déploie avec les bénévoles, jeunes, amis, donateurs et partenaires de tous horizons.

Comme dans toute vie individuelle, ces dimensions ne sont pas figées. Elles évoluent sans cesse et ouvrent sur de nouveaux possibles.



DEUXIÈME PARTIE

Le projet d'accompagnement



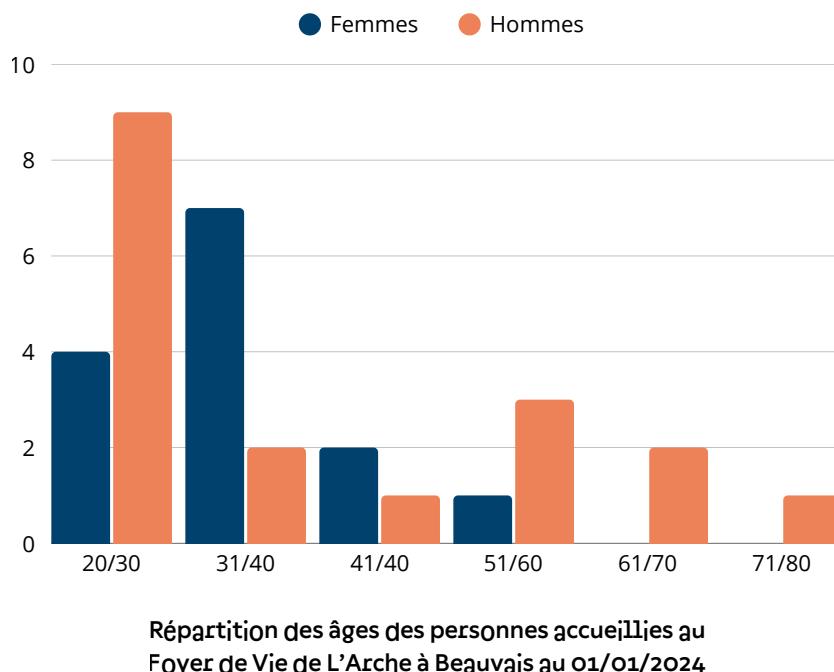
I. La personne accueillie

1- Caractéristiques et besoins⁴

Le Foyer de Vie de l'Arche à Beauvais a pour mission d'accueillir des adultes en situation de handicap pouvant pas ou plus travailler, même en milieu de travail protégé type Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT). Ces personnes sont moins dépendantes que les personnes accueillies en Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) et en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) et n'ont pas besoin de surveillance médicale.

Certaines personnes accueillies peuvent avoir des handicaps physiques associés, par exemple avoir besoin de se déplacer en fauteuil roulant manuel, cela dans la limite des places accessibles. L'établissement accueille aussi des personnes porteuses de troubles psychiques légers ne relevant pas d'une prise en charge en hôpital psychiatrique.

Depuis l'origine, l'Arche à Beauvais a veillé à conserver une certaine hétérogénéité des âges et des profils des personnes accueillies (psychoses, anomalies génétiques du type X fragile, trisomie 21, Troubles du Spectre Autistique (TSA), syndrome de Williams&Beuren, retard mental lié à un traumatisme dans la petite enfance, épilepsie, Infirmité Motrice Cérébrale (IMC)).



L'établissement Foyer de Vie de l'Arche à Beauvais compte une population relativement jeune avec 68,75 % des personnes accueillies âgées de moins de 40 ans.

⁴ Toutes les statistiques de cette partie se basent sur les données du 1er janvier 2024.

Parmi les 32 personnes accueillies, 2 personnes se déplacent à l'aide d'un fauteuil roulant, une à l'aide d'un déambulateur et deux autres à l'aide d'une canne.

37,5 % des personnes internes ont besoin d'un traitement psychiatrique régulier avec médication appropriée. Les personnes accueillies ont également la possibilité d'avoir un accompagnement psychologique adapté selon les besoins en faisant appel à un psychologue libéral en ville.



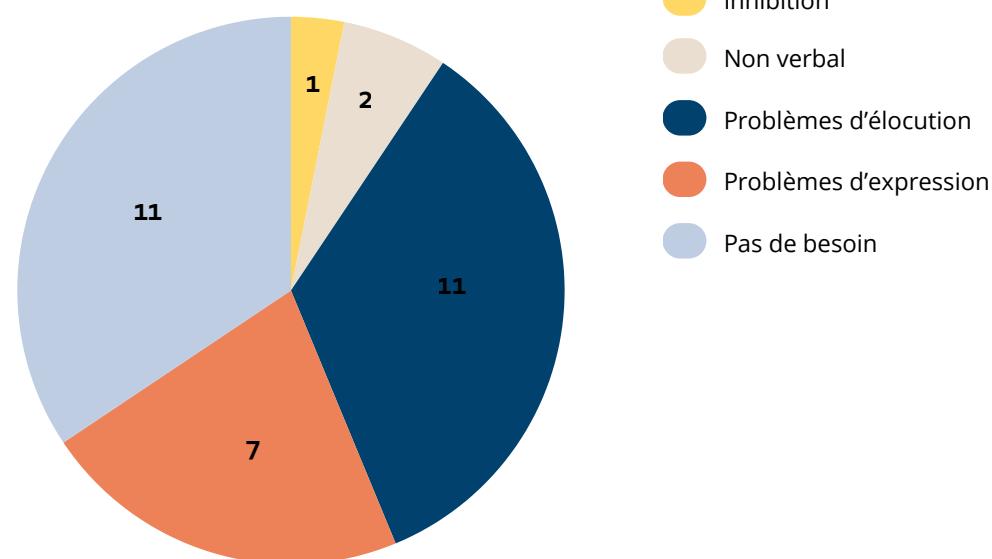
Répartition des besoins concernant les repas

Janvier 2024- FV Beauvais



Répartition des besoins en communication

Janvier 2024- FV Beauvais



Les besoins des adultes accueillis au Foyer de Vie de l'Arche à Beauvais se regroupent autour des 3 axes de la nomenclature SERAPHIN PH.

La santé et le bien-être



Parmi les 32 personnes accueillies au Foyer de Vie de l'Arche à Beauvais, nous avons identifié 3 types de besoins en matière de santé et de bien-être :

- Besoin pour entretenir et prendre soin de sa santé par exemple suivi médical dermatologique, cardiaque, neurologique, psychiatrique, séances de kinésithérapie
- Besoin d'activité physique
- Besoin d'une alimentation adaptée (en fonction de l'Indice de Masse Corporelle - IMC)

L'autonomie et la prise d'initiatives



Parmi les 32 personnes accueillies au Foyer de Vie de l'Arche à Beauvais, nous avons identifié 5 types de besoins en matière d'autonomie.

- Besoins en lien avec l'entretien personnel (se laver les mains, propreté aux toilettes, s'habiller de manière autonome et adaptée)
- Besoins en lien avec l'autonomie alimentaire
- Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui (communiquer, avoir des relations respectueuses avec autrui)
- Besoins en lien avec la mobilité (fauteuil roulant, canne, ...)
- Besoins en lien avec la capacité de prendre des décisions adaptées (s'orienter dans le temps et l'espace : savoir lire l'heure et connaître son planning, savoir se déplacer en autonomie dans son environnement, ne pas se mettre en danger et ne pas mettre autrui en danger)

La participation sociale



Parmi les 32 personnes accueillies au Foyer de Vie de l'Arche à Beauvais, nous avons identifié 4 types de besoins en matière de participation sociale :

- Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté (exercice du droit de vote, participation aux réunions citoyennes de quartier)
- Besoins pour accomplir les tâches ménagères (faire le ménage et les repas, faire sa lessive, se procurer des vêtements...)
- Besoins transversaux en matière d'apprentissages (copier, répéter, lire, écrire ; apprendre un savoir-faire)
- Besoins pour maintenir le lien avec sa famille ou ses amis (Week-end en famille ou dans des familles d'accueil)

2- Le processus d'admission

Le Foyer de Vie accueille des personnes dotées d'une orientation en « Foyer de Vie » prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) abritée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) de l'Oise.

Toutes les demandes d'admission sont dirigées vers le responsable des admissions, commun à l'ensemble de l'association L'Arche Oise. Ce dernier est en relation permanente avec les autres établissements sociaux et médico-sociaux de l'Oise, les associations tutélaires et la M.D.P.H. Il assure le premier contact et organise les visites. En tant que coordinateur des admissions pour l'ensemble de l'association, il tient à jour la liste d'attente sur le logiciel Via Trajectoire en lien avec l'assistante de direction de l'établissement et les responsables de service.

En dialogue avec les candidats et leurs représentants légaux, L'Arche à Beauvais peut proposer des stages de découverte ou bien des temps d'immersion aux personnes sur liste d'attente dans le cas où des places sont temporairement vacantes (pour raisons de maladie ou de vacances), ou en mobilisant la place d'accueil séquentiel.

Quand l'admission est prononcée, le Contrat de Séjour est signé dans le mois qui suit par la direction de L'Arche à Beauvais et la personne accueillie (accompagnée de ses représentants légaux s'il y a une mesure de protection juridique) qui se voit alors remettre l'ensemble des documents officiels obligatoires issus de la Loi 2002-2 (Règlement de Fonctionnement, Charte des Droits et des Libertés, Livret d'Accueil). Sous 6 mois, une réunion de Projet Personnalisé est organisée avec l'équipe éducative, le responsable de services et l'équipe médico-psychologique pour faire le point sur son parcours et définir les axes d'accompagnement.

II. Les objectifs de l'accompagnement

Les objectifs de l'accompagnement de l'Etablissement peuvent être mis à jour une fois par an afin d'adapter les prestations aux besoins et caractéristiques évolutifs des personnes accueillies. Pour la plupart, ils sont reconduits, l'accompagnement du public accueilli requérant un travail éducatif sur le long terme.

Voici actuellement les lignes de travail qui se dégagent plus particulièrement à la lecture des Projets Personnalisés rédigés pour chacune des 32 personnes accueillies en janvier 2024.

Tous les projets s'articulent autour des trois axes proposés par les nomenclatures SERAPHIN PH :

→ Santé et bien-être

- Activité physique : cours collectif de sport avec un éducateur sportif et groupe marche hebdomadaire, piscine 1 fois par semaine pour certaines personnes, activités danse et cirque.
- Alimentation : Régimes particuliers et menus adaptés (en fonction de l'IMC), repas mixé ou haché en cas de besoin. Consultation chez le nutritionniste et le médecin ORL en cas de problèmes de santé particuliers (IMC trop élevée ou trop faible, problèmes de déglutition). Sensibilisation de l'équipe à l'alimentation/santé.
- Santé physique et mentale : accompagnement à des rendez-vous réguliers chez le médecin généraliste et chez des spécialistes (neurologue, cardiologue, psychiatre, dentiste). Présence d'une psychologue une demi-journée par semaine qui rencontre régulièrement les personnes accueillies individuellement et anime des ateliers (atelier vie relationnelle et affectivité/sexualité, atelier cognitif, atelier habiletés sociales).

→ Autonomie et prises d'initiatives

- Accompagnement particulier et personnalisé à la douche
- Aide et accompagnement à l'entretien des parties privatives ou communes de la maisonnée
- Aide à l'achat des vêtements et de l'habillement
- Aide à la mobilité, repérage dans les déplacements urbains, achat d'équipements
- Accompagnement pour la communication (makaton)

→ Participation sociale

- Accompagnement pour exercer sa participation citoyenne (par exemple : droits de vote, participation à des conseils, à la vie de la cité)
- Accompagnement pour exercer ses droits et ses libertés (la pratique religieuse par exemple).
- Accompagnement pour vivre dans un logement (aide à l'apprentissage du ménage et à l'entretien de sa chambre)
- Aide pour réaliser des activités de jour
- Stimulation à la pair-aidance (effectuer des tâches en binôme)
- Accompagnement pour garder le lien avec les proches
- Accompagnement pour la participation aux activités de loisirs (théâtre, cinéma, musique, cours de musique individuels, séances de sport individuel)
- Accompagnement pour le développement de l'autonomie dans les déplacements

III. Un accompagnement individuel et personnalisé

1- Le Projet Personnalisé



Le Projet Personnalisé garantit un accompagnement éducatif dynamique et spécifique. Il est renouvelé chaque année et construit à partir de l'écoute des souhaits et demandes de la personne accueillie, ainsi que des observations et préconisations de l'équipe, en lien avec le représentant légal et/ou la famille.

Le Projet Personnalisé prend la forme d'un document unique. Un accompagnateur référent nommé dans l'équipe éducative est chargé du suivi et de sa réalisation. Les objectifs du projet peuvent se décliner en différents moyens d'action selon les ressources et prérogatives propres à chaque entité (internat ou activités de jour).

Le processus d'élaboration du Projet Personnalisé a lieu chaque année. Ces rencontres, à laquelle participent l'intéressé(e) et l'accompagnateur référent, permettent de fixer les objectifs et les moyens du projet, lesquels sont rendus accessibles en communication adaptée (Makaton) si souhaité ou reconnu nécessaire. Issu d'un travail de dialogue et de concertation entre les différents acteurs, le Projet Personnalisé est ensuite validé par la signature de la personne accueillie, de son référent, de son représentant légal et de la direction de l'Etablissement, lors de la réunion annuelle. Ce document est considéré comme avenant au contrat de séjour.

Une procédure d'élaboration et d'évaluation des Projets Personnalisés encadre ce dispositif.

2- Un accompagnement individuel

Chaque personne accueillie à L'Arche à Beauvais bénéficie d'un accompagnement individuel dans le domaine éducatif, et également médical pour les internes. Il est assuré par les équipes éducatives et décrit dans le Projet Personnalisé. Pour chaque interne une fiche d'accompagnement individuelle est élaborée et mise à disposition des salariés intervenant dans les maisonnées.

Accompagnement individuel éducatif



L'assistant référent est responsable du suivi du Projet Personnalisé et de ses évaluations ainsi que des entretiens réguliers avec la personne accueillie. Lors de ces rencontres celle-ci est invitée à exprimer ses souhaits et ses besoins qui seront pris en compte dans des actions individuelles d'accompagnement.

Des rencontres régulières avec la psychologue sont possibles et peuvent être demandées par les personnes accueillies. Elles peuvent aussi être organisées à la demande des encadrants selon les situations.

Une réunion consacrée au Projet Personnalisé est organisée tous les ans pour chaque personne accueillie. Pendant cette réunion, le Projet Personnalisé de l'année précédente est évalué et un nouveau projet personnalisé est présenté, validé et signé.



→ Accompagnement individuel médical

Chaque personne accueillie en internat bénéficie d'un suivi médical général auprès de praticiens libéraux et/ou hospitaliers. Cet accompagnement fait pleinement partie du Projet Personnalisé et est assuré par un(e) salarié(e) chargé(e) de la coordination du parcours de santé.

La préparation des piluliers médicamenteux est assurée par la pharmacie St Pierre dans le cadre d'un partenariat conventionné. L'aide à la prise des traitements, considérée comme acte de la vie courante, est assurée par les salariés.



3- Le dossier de la personne accueillie

Le dossier de l'usager recueille l'ensemble des informations administratives, socio-éducatives, médicales, paramédicales et professionnelles de la personne accueillie au sein d'un ESMS. L'ensemble de ces données permettent d'établir une meilleure compréhension de la situation de l'usager afin d'établir un diagnostic, de concevoir un projet et d'en effectuer son évaluation.

Pour la DGAS, « le dossier traite de données personnelles, d'informations nominatives précieuses devant être protégées, avant d'être éventuellement consignées, conservées et communiquées au nom de leur utilité pour une action professionnelle légitime dans l'intérêt des personnes accompagnées ».

Le dossier unique, comme son nom l'indique, regroupe et formalise sur un même support l'ensemble des éléments se rapportant à une personne. De la même manière que le Dossier Médical Personnel (DMP) retrace l'historique des événements liés à la santé d'un individu, le dossier unique de l'usager retrace l'histoire de son parcours et des actions mises en œuvre pour l'accompagner au sein des établissements.

Il est nominatif et regroupe toutes les informations pertinentes, quelle qu'en soit la nature, dans un même lieu et dans un même dossier.

A partir de 2024, L'Arche à Beauvais choisit d'informatiser ce dossier unique via la solution Ogirys afin d'améliorer le partage sécurisé d'informations et fluidifier le parcours des usagers.



TROISIÈME PARTIE

L'organisation du Foyer de Vie

I. Les activités et les temps collectifs

1- La journée type

Dans les maisonnées, durant la semaine, la journée est ponctuée par les repas, les heures de départ et de retour de l'atelier. Afin de donner des repères à chacun, chaque journée est structurée de la même façon (cf. tableau ci-dessous). Le temps de 13h30 à 14h30 est un temps de repos personnel : il s'agit d'un temps personnel au cours duquel chaque personne est libre de se reposer comme elle veut dans sa chambre, ou dans les salles d'activités de jour pour les semi-internes. Ces derniers sont accueillis chaque jour de la semaine, de 9h30 à 17h00.

7h30 - 8h30	8h00 -	8h30 - 9h30	9h30 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30 - 14h30	14h30 - 17h00	17h00 - soirée
 Petit-déjeuner	 Douches	 Ménage	 Activités	 Repas	 Repos	 Activités	 Retour à la maisonnée / dans les familles

Les personnes accueillies qui le souhaitent ont la possibilité de prendre un repas dans un autre lieu de vie de la communauté, de manière régulière à travers des échanges ou ponctuelle sur invitation.

2- Les activités de l'atelier

Dispositif général :

En fin de chaque année au mois de juillet le programme général des activités proposées durant la semaine, est fixé pour l'année suivante. Pour ce faire, chaque référent consulte individuellement toutes les personnes accueillies de son groupe au cours d'un entretien de 15 à 30 minutes, pour recueillir leurs souhaits, idées, et suggestions. Il transmet ensuite la synthèse de toutes les rencontres, ainsi que ses propres préconisations à la Coordinatrice des activités de Jour. La Coordinatrice des Activités de Jour élabore le programme des activités de l'année suivante en prenant en compte les désirs exprimés par les personnes accueillies ainsi que l'avis de l'équipe éducative et les possibilités réelles de la réorganisation des activités.

L'élaboration du programme d'activités de l'année suivante est donc le fruit de regards croisés. Il conjugue les désirs exprimés par les personnes handicapées, les préconisations de l'équipe éducative ainsi que la cohérence de l'ensemble du service.

Validé par la direction, il est ensuite présenté à toutes les personnes accueillies et à l'équipe éducative du Foyer de Vie en fin d'année, et mis en œuvre à la rentrée.

Organisation :

Chaque personne participe aux activités proposées à son rythme. Elles ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de communication, de reconnaissance et de valorisation. Chaque année, les activités sont révisées et actualisées selon les besoins et les demandes des personnes accueillies. Elles sont pensées et organisées dans le sens d'une réponse aux demandes de relation des personnes accueillies et de leurs besoins de progrès en terme de compétences sociales et cognitives.

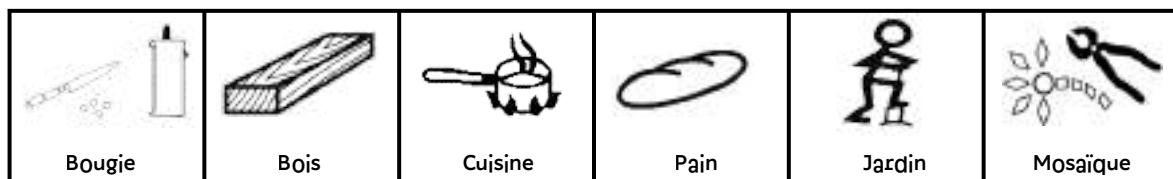
Les activités ont pour objectif d'aider chacun à mieux utiliser et développer ses capacités, afin de se sentir bien dans son corps, s'exprimer, créer, entrer en relation. Dans les activités en groupe, nous valorisons le rôle de chacun. L'objectif est que chacun puisse s'affirmer, trouver son identité personnelle et sociale, maintenir les acquis et développer de nouvelles compétences.

L'horaire des activités de jour est de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00.

Il en existe différents types:

Les activités de spécialisation

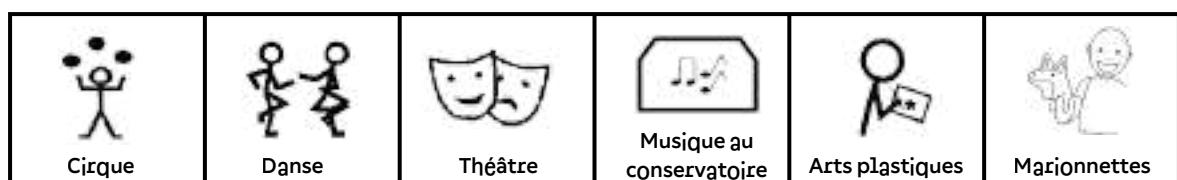
Elles ont pour but de favoriser l'apprentissage d'un savoir-faire à raison de trois séances par semaine et durant au moins une année pour chacune des personnes accueillies.



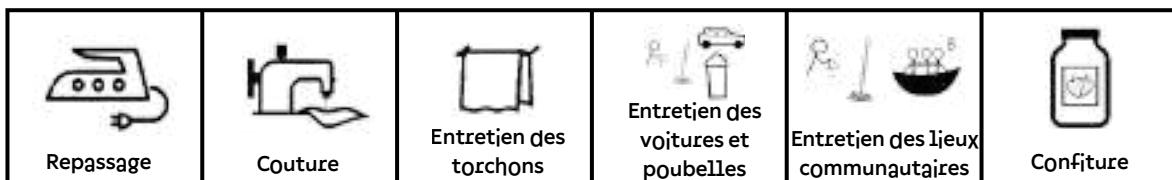
Les activités corporelles et de bien-être



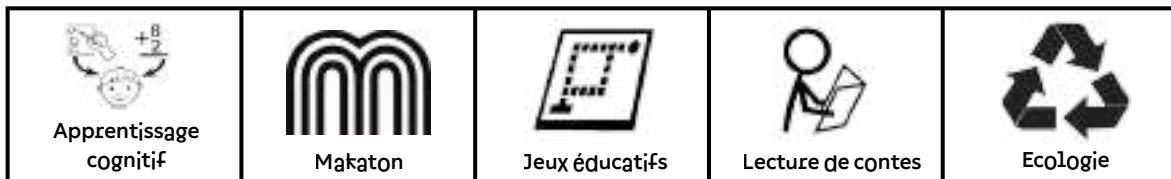
Les activités artistiques et d'expression



Les activités de la vie quotidienne



Les activités cognitives et réflexives



Les activités extérieures, organisées en partenariat avec d'autres structures et/ou faisant appel à un intervenant extérieur à l'établissement sont considérées aussi comme des activités de socialisation.

3- L'organisation des week-ends pour les internes

Le week-end commence le vendredi soir à 17h30. C'est un temps privilégié de repos et de détente, chacun est invité à proposer des activités (personnelles ou collectives). Nous mettons en avant les rencontres orientées vers l'extérieur (visiter des amis, aller au marché...). C'est aussi l'occasion de diverses activités de loisirs comme le cinéma, la piscine, le bowling, des balades en grand ou en petits groupes.

Le week-end est également un temps permettant aux personnes accueillies d'investir la maison et sa propre chambre et de participer davantage à la vie de leur maisonnée.

Les personnes accueillies qui le peuvent et le souhaitent se rendent régulièrement en famille ou chez des amis lors des week-ends de sortie. Le planning des week-ends est établi en fin d'année et communiqué aux familles.

Pour les vacances, les personnes accueillies partent, soit avec leur famille, soit en petit groupe avec L'Arche à Beauvais dans des maisonnées d'autres communautés en France. Plusieurs séjournent également avec des organismes de vacances adaptées de leur choix.

II. La place de la personne accueillie, son entourage et ses liens avec l'extérieur

1- Expression et participation de la personne accueillie



Il existe différents lieux de participation et d'expression des personnes accueillies. L'établissement développe la méthode de communication Makaton destinée à favoriser la compréhension et la communication des personnes accueillies. Sa mise en place est déclinée sous des formes différentes dans chaque lieu de vie des personnes (plannings, agendas, chants gestués).

Dans l'ensemble de l'établissement



● Le Conseil de la Vie Sociale

Composé de 3 personnes accueillies élues, d'un salarié élu, d'un représentant du Conseil d'Administration et de la direction ainsi que de deux représentants des familles et instances de tutelle, le C.V.S. se réunit au moins trois fois dans l'année. Il donne un avis sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, les travaux à prévoir, etc. Un règlement intérieur fixe les conditions de son fonctionnement.

Un ordre du jour est envoyé la semaine précédant la rencontre, et un compte rendu est diffusé à tous par courrier et affichage obligatoire. Un des CVS de l'année est organisé sous forme d'une demi-journée à laquelle sont invitées à participer l'ensemble des familles des personnes accueillies.

● La réunion générale

Toutes les personnes accueillies et le personnel se retrouvent à minima un lundi matin par mois. C'est un lieu d'échanges de nouvelles et d'informations sur la vie de la communauté.

● Les commissions de travail

Elles sont relatives à l'organisation des évènements communautaires comme le temps de ressourcement annuel, le marché de Noël mais aussi à des points d'attention comme la commission écologie. La participation des personnes accueillies à ces commissions est encouragée.

● Les événements communautaires

Des soirées à thème et fêtes sont organisées au cours des soirées et des week-ends. Des évènements majeurs ponctuent le calendrier de la communauté : journée communautaire de la rentrée, la fête de Noël, l'anniversaire de la fondation de la communauté et la fête de fin d'année.

● Les commissions de discernement et d'évaluation

Elles sont relatives à la définition des mandats de la communauté, et des membres de l'équipe de direction ainsi qu'aux visites du coordinateur régional. Les personnes accueillies sont systématiquement consultées pour donner leur avis.

Dans la maisonnée



Le partage de vie avec les accompagnants donne aux personnes accueillies beaucoup d'occasions de prise de parole et de dialogue autour de la table ou dans le salon. De plus, les personnes participent à la vie de la maisonnée dans des tâches domestiques identifiées pour chacun (balai, vaisselle, préparation du petit déjeuner ou du café etc).

Il existe des temps d'expression plus formels :

- Dialogue régulier avec le responsable de la maisonnée ou l'accompagnant éducatif salarié autour du projet personnalisé et du quotidien.
- La "soirée maisonnée" du mercredi : elle rassemble les personnes vivant à la maisonnée et des amis lors des soirées à thème (comme par exemple les anniversaires ou des temps de fête). Au cours de cette soirée la parole est donnée à chacun.
- Présentation du planning hebdomadaire et/ou quotidien en communication adaptée (Makaton).

A la Caravelle (activités)



Différents moments sont organisés et proposés :

- Dialogue régulier avec le référent
- Elaboration et évaluation du projet personnalisé,
- Participation à la réunion de la signature du projet personnalisé
- Participation à la préparation des événements communautaires (temps spirituels, fêtes...),
- Consultation annuelle individuelle pour l'élaboration du planning d'activités de l'année suivante.

2- Les liens avec la famille et/ou le tuteur



Dès le démarrage du processus d'admission, des rencontres et un travail avec la famille de chaque personne accueillie sont mis en place en lien avec le service des admissions de l'Association. Pour toutes les personnes accueillies, le lien avec la famille et le tuteur est assuré par les responsables de service et les référents. L'établissement propose régulièrement des rencontres au cours desquelles le projet personnalisé est présenté et signé. Une enquête de satisfaction est envoyée tous les deux ans. La majorité des personnes accueillies sont sous tutelle. Les tuteurs avec lesquels nous travaillons sont, soit des membres de la famille de la personne accueillie, soit des représentants d'un organisme tutélaire. La gestion de l'argent de poche se fait à la maisonnée sous la supervision du responsable du pôle. Les questions financières sont abordées chaque fois que nécessaire en lien avec les tuteurs.

La participation des parents et des tuteurs au projet personnalisé est recherchée à travers la participation à la rencontre annuelle de signature. L'établissement propose la mise en place d'un cahier de liaison sous forme d'agenda pour faciliter la transmission d'informations avec les familles selon les besoins au cours de l'année. Un point éducatif peut être proposé à la famille par le responsable de pôle selon les besoins des personnes accueillies.

3- Les partenariats et l'ouverture vers l'extérieur

Réseau de bénévoles



Un réseau de bénévoles participe à la vie de l'établissement et aux événements communautaires. Des bénévoles donnent du temps à raison d'une ou plusieurs demi-journées par semaine en soutien aux équipes au cours des activités de jour ou à la maisonnée. Les personnes accueillies peuvent être accompagnées par des bénévoles du réseau lors de sorties en ville. Un accompagnement en binôme est aussi organisé en lien avec les bénévoles lors des voyages, ou du temps de ressourcement annuel de la communauté.

Les liens peuvent se tisser avec les familles des volontaires ou des salariés qui participent aux événements de la vie de L'Arche à Beauvais. Les personnes accueillies sont ainsi parfois invitées à des occasions particulières (mariages, anniversaires, week-ends) ou simplement à partager un repas ou une sortie.

La messe communautaire proposée une fois par mois à la chapelle est ouverte aux personnes de l'extérieur.

La participation des personnes accueillies à des activités d'associations comme Foi et Lumière est proposée.

Ouverture régulière : Le projet du "Bla Bla Café"

Un temps d'ouverture et de rencontre mensuel est proposé à l'entourage de l'établissement. Il prend la forme d'un « Bla Bla Café » dont l'objectif est de partager un temps convivial au Phare (salle communautaire) ouvert sur l'extérieur. Pour créer du lien entre les personnes vivant ou travaillant à l'Arche et les personnes venant de l'extérieur, des jeux et des animations y sont proposés. Du café et des petits biscuits faits sur place sont servis par un petit groupe de personnes accueillies.

Les partenaires locaux et/ou institutionnels



Un large panel d'activités est proposé aux personnes accueillies, notamment celles du Conservatoire de musique, de la piscine municipale, de l'Ecole du Cirque et des institutions culturelles locales. Au sein de l'atelier de jour de La Caravelle, nombreux projets sont conduits avec des partenaires réguliers (sport, cirque, musique, danse ou théâtre) et ponctuels (événements locaux culturels, de loisirs, d'entraide).

L'établissement est à l'écoute des différentes écoles de Beauvais pour accueillir des stagiaires (Lycée St Vincent de Paul et Lycée des Jacobins à Beauvais). Des activités ponctuelles peuvent également avoir lieu avec des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée, et les universités.

Selon les projets construits, des partenariats de diverse nature sont mis en place : conception d'une pièce de théâtre ou d'un spectacle de danse avec le Théâtre du Beauvaisis, accueil de concerts dans le cadre du Festival du Blues autour du Zinc, accueil d'un atelier-concert dans le cadre du Festival du Violoncelle.

III. Le projet de vie ensemble

1- La dimension communautaire

Au sein de la communauté, chacun participe à la hauteur de ses capacités au « vivre-ensemble ». Ceci contribue à l'épanouissement de chacun et en outre permet de renforcer le sentiment d'appartenance à une grande famille. Certaines personnes accueillies n'ayant plus d'attache familiale retrouvent un environnement au sein duquel elles ont toute leur place relationnelle, sociale et affective.

Diverses occasions rassemblent des personnes avec un handicap, des accompagnants salariés ou volontaires, bénévoles et amis :

- Une journée de retrouvailles en septembre après les vacances d'août ;
- Soirées communautaires thématiques (retour de voyages, de vacances (photos de chacun, sketch), soirées déguisées, dansantes...) ;
- Tous les anniversaires sont fêtés. Les dizaines et jubilés sont des occasions de rassemblement plus large en collaboration avec les familles. L'anniversaire de la communauté est également célébré ;
- Les grandes fêtes : Noël et Pâques notamment ;
- Les repas communautaires ;
- La fête de fin d'année au mois de juillet ;
- La journée des familles à l'automne ;
- Les journées autour de la fabrication artisanale du cidre : ramassage des pommes, pressage des pommes. Ces journées sont ouvertes à tous.
- Participation aux événements de L'Arche au niveau régional (journées de rencontres régionales), national (60 ans de L'Arche à Auray - mai 2024) ou international (Assemblée Fédérale en distanciel - juin 2023)

Tous ces événements sont des occasions de **tisser des liens** d'amitié indépendamment du statut de chacun.

Un esprit de fête, de joie et de gratuité est au cœur de ces rencontres.

2- La dimension spirituelle

La vie spirituelle de la communauté s'articule autour de différents événements :

- Des **temps spirituels** sont proposés le lundi matin en grand ou petit groupe et en maisonnée au cours de certaines soirées ; il s'agit de nourrir la quête de sens de la vie en accueillant la diversité des sensibilités des membres de la communauté. Rien n'est imposé mais chacun est invité à partager aux autres ce qui fait sens pour lui. On donne à ces rendez-vous réguliers le nom de **temps d'unité** car l'accueil, l'écoute, le partage de ce qui est mis en commun nous permet de nous apprécier dans nos différences et de consolider notre unité.
- Une **messe** mensuelle est célébrée à la chapelle de la communauté La Clarté. Y participent ceux qui le souhaitent.
- De même, une **catéchèse adaptée** est proposée. On y approfondit un thème différent chaque année, à raison d'une rencontre par mois.
- Des **retraites spirituelles** sont organisées pour ceux qui le souhaitent (ex : Arc-en-ciel, retraite des Compagnons, Marche et Parole...), accompagnants salariés ou volontaires, bénévoles comme personnes accueillies.
- Un **temps de ressourcement** est prévu chaque année (pèlerinage en Israël en 2016, à Taizé et au Mont St Michel en 2018, à Fatima en 2019, séjour à Deauville avec journée au Sanctuaire de Lisieux en 2022, découverte de la ville de Dijon en 2023). Une permanence est assurée pour ceux qui ne souhaitent pas y participer.



3- La prévention des risques liés à la maltraitance

La politique de l'établissement en ce qui concerne la prévention des risques liés à la maltraitance, en cohérence avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé s'appuie sur deux axes :

→ **La promotion de la bientraitance**

I. La valorisation de l'expression des personnes accueillies :

1. L'expression de la personne accueillie est favorisée par son association à l'élaboration et à l'évaluation de son projet personnalisé, et par sa consultation lors de diverses réunions prévues ou organisées en raison d'un besoin particulier (rencontre avec son référent maisonnée ou atelier, cinq réunions annuelles autour du projet personnalisé).
2. La mise en place d'une méthode de communication avec le concours d'une orthophoniste pour permettre aux personnes accueillies de s'exprimer : le Makaton. Lorsque la personne accueillie n'est pas en mesure d'exprimer des choix, il est recommandé aux professionnels de s'appuyer sur la parole et l'expérience des proches et/ou du représentant légal ainsi que sur leur propre expertise. Dans ce cas, la personne accueillie doit être néanmoins, et dans la mesure de ses possibilités, consultée et entendue.

II. Une culture de questionnement permanent au sein des équipes.

1. Des temps d'échanges réguliers permettent une collaboration pluridisciplinaire, une confrontation des pratiques et le croisement de différents degrés d'analyse (rencontres de signature du projet personnalisé, ateliers cliniques). Nous veillons à la cohérence des actions mises en œuvre avec les principes de bientraitance et dans le respect des droits des personnes accueillies.
2. Des actions sont menées régulièrement au sein de l'établissement afin de sensibiliser les équipes sur le sens de leur mission et des formations sont proposées pour un meilleur accompagnement des personnes accueillies (matinées d'équipe, analyse de la pratique encadrée par un psychologue extérieur à l'établissement, actions de valorisation des acquis professionnels).
3. Les équipes sont dans une dynamique de recherche de la meilleure réponse possible à un besoin identifié à un moment donné. Cette dynamique passe par la communication et la coordination (réunion hebdomadaire d'équipe et atelier clinique animé par la psychologue de l'établissement). Des moyens sont mis en place pour l'accompagnement de chaque personne accueillie : soins adaptés, écoute de leur fatigabilité, accompagnement personnalisé. L'établissement suit une procédure interne pour la prévention de la maltraitance.

La prévention de la maltraitance

I. Une procédure de recueil et traitement des plaintes et réclamations[ML-DB1]

1. Un registre des plaintes et réclamations est mis à disposition à l'Accueil de l'Association.
2. Une personne ressource est nommée par la Direction pour recueillir et instruire les plaintes et réclamations.
3. Une procédure établit les différentes étapes et réponses apportées jusqu'à la clôture du dossier.

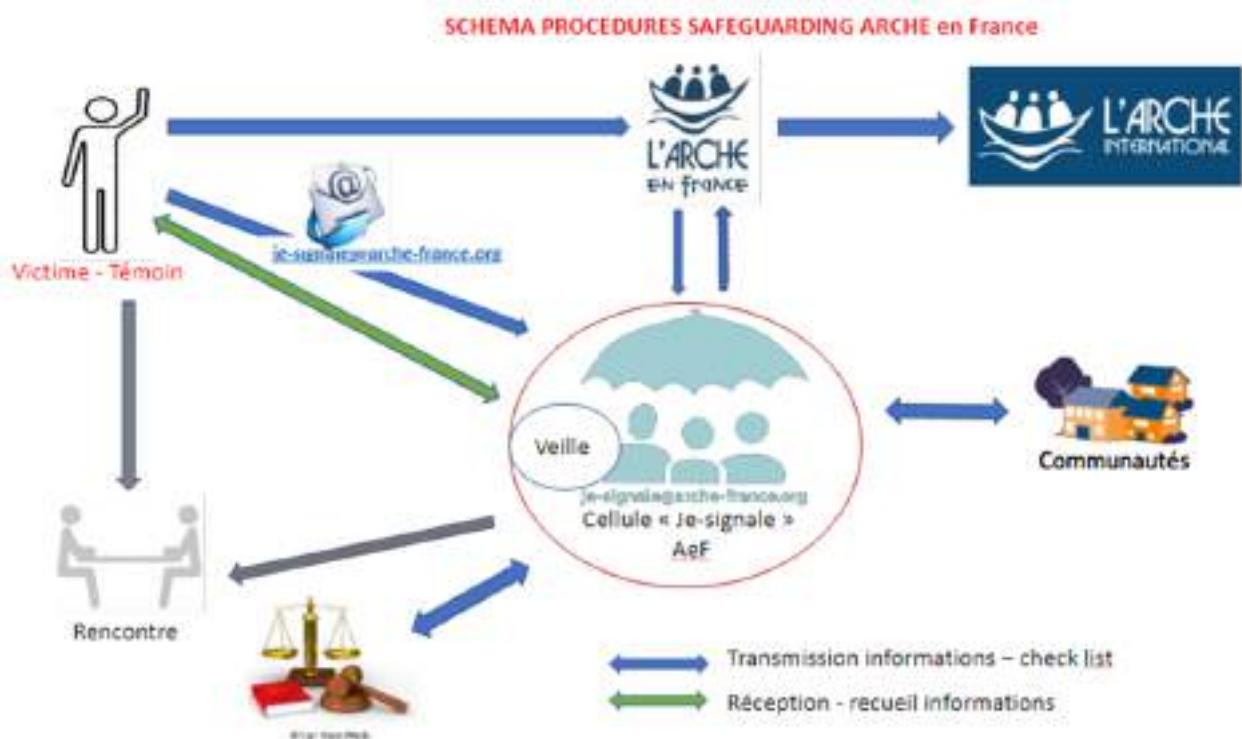
II. Une attention redoublée à toute situation de maltraitance

Une procédure sans équivoque sur le signalement et la gestion des situations de maltraitance, supposée ou avérée, est mise en œuvre dans l'établissement.

En effet, dans le cadre de sa politique de protection et de sécurité de ses membres, L'Arche en France a mis en place une procédure de recueil ou signalement de tout acte de violence (physique, sexuelle, psychique ou morale) qui pourrait avoir lieu au sein de L'Arche.

Que vous soyez directement concerné(e) ou témoin d'un acte de violence ou d'un comportement préoccupant, vous pouvez le signaler à L'Arche en France, en écrivant un mail à je-signale@arche-france.org.

Votre message sera reçu par une cellule composée de membres de la Fédération de L'Arche en France et de personnes extérieures à L'Arche. Vous serez recontacté(e) dans les 72 heures.



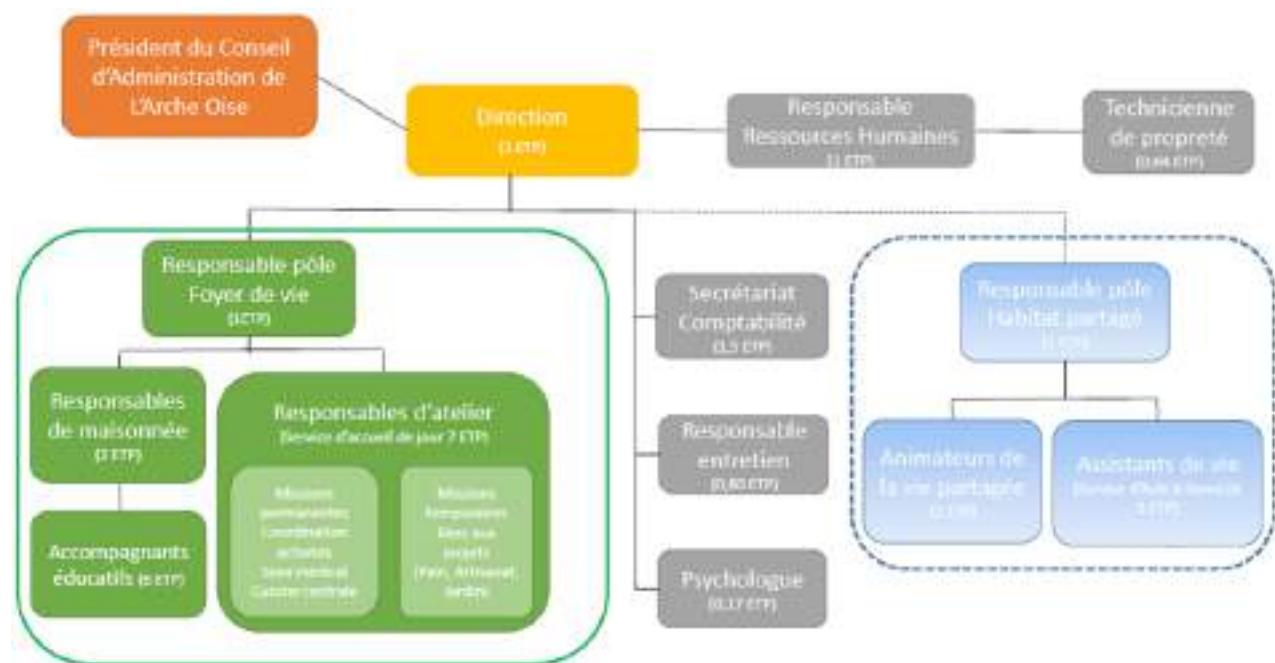
Membre de L'Arche Internationale, nous bénéficions d'une démarche globale et multiculturelle pour progresser toujours plus dans la promotion d'une culture propice à la protection des personnes. Nous avons participé en 2023 à un processus d'évaluation selon le référentiel de normes et objectifs proposé par La Fédération.

QUATRIÈME PARTIE

Organisation et fonctionnement de la structure

I. Structure humaine et organisationnelle

1- Organigramme



MAJ 2023

Au total (y compris les Services communs du Siège), 18,47 ETP sont alloués au Foyer de Vie de L'Arche à Beauvais.

2- Organisation du fonctionnement

a) Répartition des responsabilités

La directrice de l'établissement :

- Supervise son animation et sa bonne marche dans le fil du Projet d'Etablissement et de son organisation humaine, administrative et financière.
- Supervise les ressources humaines et favorise l'engagement,
- Favorise les relations extérieures,
- Impulse et coordonne les projets de développement,
- Favorise l'unité de la communauté et garantit son identité spirituelle en animant et régulant la vie communautaire.

La responsable des Ressources Humaines :

- Assure le recrutement et favorise l'intégration des accompagnants,
- Développe et maintient les compétences dans le cadre de la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP, anciennement GPEC)),
- Coordonne la gestion administrative des dossiers du personnels (suivi des contrats, gestions des temps de travail, surveillance médicale...),
- Diffuse les missions de L'Arche pour susciter de nouvelles candidatures (volontariat, bénévolat,)
- Prépare et contrôle les éléments variables de paies
- Participe aux comités RH de L'Arche Oise
- Veille aux bonnes conditions de travail des salariés, volontaires et bénévoles

Le responsable du pôle Foyer de vie :

- Est responsable de l'accompagnement des personnes accueillies, de la mise en œuvre et du suivi de chaque projet personnalisé,
- Est responsable du fonctionnement de la maisonnée sous tous ses aspects : hygiène, sécurité, matériel, éducatif, médical, budgétaire
- Supervise l'accompagnement pédagogique des personnes accueillies : s'assure de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets personnalisés des personnes accueillies, dans les maisonnées et l'externat,
- Crée, organise et supervise la programmation générale des activités du service,
- Supervise les responsables de maisonnée et d'activités
- Supervise la conformité des maisonnées et du SAJ au regard des dispositions légales,
- Participe à la gestion administrative et financière des maisonnées et du SAJ
- Assure les relations avec les familles et tuteurs.

Le responsable de la maisonnée

Anime la vie de la maisonnée et coordonne l'équipe des accompagnants (3-4 salariés/ volontaires),

L'équipe éducative de la maisonnée :

Les accompagnants d'une même maisonnée travaillent ensemble. Ils se partagent les différentes tâches, conduisent les actions éducatives et accompagnent les personnes accueillies au quotidien en suivant leur projet personnalisé.

L'équipe éducative du SAJ

- Les salariés de l'équipe du SAJ travaillent ensemble,
- Ils respectent les règles d'hygiène et sécurité,
- Ils conduisent les activités conformément au planning établi,
- Ils assurent le suivi pédagogique des personnes accueillies,
- Ils veillent à l'équipement des salles d'activités, à son utilisation et entretien.

Les services supports:

- Une secrétaire - comptable,
- Un technicien d'entretien également responsable de l'hygiène et la sécurité,
- Un agent d'entretien des locaux,
- L'établissement reçoit aussi l'appui des services du Siège de L'Arche Oise.

b) Les instances de fonctionnement

Le travail d'équipe et la participation sont organisés à tous les niveaux. Pour l'ensemble de l'établissement, il existe un certain nombre d'instances :

L'équipe de direction :

Autour de la directrice, les responsables de pôle et la responsable des ressources humaines se réunissent de façon hebdomadaire pour coordonner le fonctionnement général.

Les équipes éducatives :

Autour de la coordinatrice des activités et/ou du responsable de maisonnée, elles se rencontrent chaque semaine. Une réunion hebdomadaire en présence du psychologue est destinée au suivi clinique des personnes en situation de handicap.

Le conseil communautaire :

Composé de l'équipe de direction, de 3 membres élus par le personnel et d'un représentant des bénévoles, il conseille le directeur pour les décisions importantes, notamment pour la nomination des responsables et les projets qui engagent l'ensemble de la communauté. Il se réunit toutes les 4 à 6 semaines. Les personnes accueillies et/ou locataires du HAPI sont conviées selon les sujets abordés pour contribuer à la réflexion.

c) Les instances de participation

Le conseil de la Vie Sociale :

Il se réunit au minimum trois fois par an pour donner son avis et émettre des propositions sur le projet et les activités de l'établissement. Il est composé de représentants des personnes accueillies, des parents et des salariés ; la Mairie de Beauvais y est conviée. Une de ces rencontres du CVS de l'année est élargie à l'ensemble des familles.

L'Assemblée Générale des Accompagnants et du Personnel (AGAP)

Elle se réunit au minimum 2 fois par an. L'ordre du jour est établi à l'avance. Les points abordés concernent le fonctionnement de l'établissement, la démarche qualité et les projets communautaires.

Un temps de forum des accompagnants

est organisé chaque mois autour d'un café pour échanger librement sur les sujets proposés par tout un chacun.

3- Diversité des statuts et réglementation

Le terme "accompagnants" est utilisé pour désigner l'ensemble du personnel. En effet, le projet de L'Arche invite chacun, dans la mesure de ses possibilités, à lier son histoire à celle des personnes ayant un handicap dans le cadre de la vie communautaire. Ainsi, la mobilisation des compétences et l'engagement personnel dans le projet se conjuguent pour un meilleur accompagnement des personnes.

Les accompagnants salariés :

La majorité d'entre eux (73%) travaille dans les équipes éducatives. Quelle que soit leur durée d'engagement et leur compétence personnelle (qualification universitaire ou dans le secteur médico-social), chacun est invité à demeurer dans une dynamique de formation visant à l'acquisition de compétences liées à sa fonction et à l'approfondissement du projet associatif, ceci par des formations internes, inter-établissements ou externes. La Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) est proposée à ceux qui ont une longue expérience sans formation initiale. Les priorités sont définies chaque année dans le Plan de Formation.

Chaque accompagnant salarié bénéficie d'entretiens individuels avec la direction et d'évaluations régulières par son responsable hiérarchique.

Les Engagés et Volontaires de Service Civique :

Ils viennent compléter les équipes éducatives constituées d'accompagnants salariés qui assurent leur encadrement. Ils ont soit le statut de "Volontaire de Service Civique" institué par la loi sur le volontariat 23 mai 2006, ou d' "Engagé de Service Civique" institué par la loi du 10 mars 2010 (décret d'application en date du 12 mai 2010).

Venus de tous les horizons de France ou de l'étranger, ils viennent pour une période de plusieurs mois (6 mois minimum et deux années maximum) motivés par une expérience d'accompagnement des personnes ayant un handicap, avec parfois l'idée de se préparer à des sélections d'études dans le domaine social ou médico-social. Au-delà des activités liées à l'accompagnement des personnes accueillies, les accompagnants volontaires font le choix de vivre avec elles dans les maisonnées et de partager leur quotidien. Leur présence contribue à créer une gratuité dans la relation et favorise l'épanouissement de la personne ayant un handicap. Ils reçoivent une formation de 80 heures annuelles (dont 21 heures de formation obligatoire : 14 h de Formation Civique et Citoyenne et 7h de formation aux premiers secours (PSC1)), organisée par le centre de formation de L'Arche en France et dispensée sous forme de modules internes, et de regroupements régionaux.

Les bénévoles

Les établissements de L'Arche étant insérés dans un réseau communautaire, les personnes ayant un handicap sont en relation avec des personnes bénévoles, qui, aux côtés des accompagnants salariés et volontaires leur apportent une présence, une amitié, les accueillent et rendent des services.

4- Intervenants extérieurs

- Un psychologue intervient à la vacation pour les séances d'analyse des pratiques. Etant donné la proximité entre les accompagnants et les personnes accueillies, cette présence professionnelle extérieure favorise la parole pour un travail de relecture sur les postures éducatives.
- Pour les personnes vieillissantes, il est fait appel à des services d'aide à la personne et de soins à domicile (OPHS par exemple).
- Les Services Communs de l'association sont situés à Compiègne. Ils apportent une aide technique aux différents établissements dans plusieurs domaines (administration, gestion, patrimoine, ressources humaines, informatique, etc.) qu'ils coordonnent selon des procédures établies en commun.
- De nombreux partenariats existent dans le cadre des activités de jour. A ce titre, des conventions avec l'Institut UniLaSalle Beauvais, le Conservatoire, l'Aquaspace, UFOLEP 60, L'école de cirque La Batoude... sont signées chaque année. Un travail avec les autres institutions du Beauvaisis est régulier et formalisé : Lycées d'Enseignement Professionnels des Jacobins, et Saint Vincent de Paul, IME de Beauvais.

II. Gestion des ressources humaines

1- Recrutement et intégration de nouveaux collaborateurs

La responsable des ressources humaines est chargée de l'accueil, du suivi du personnel et de son intégration dans la communauté. La gestion administrative des accompagnants est coordonnée : des procédures communes sont élaborées par un Comité Ressources Humaines qui réunit mensuellement les responsables des ressources humaines sous l'autorité du délégué de l'association L'Arche Oise.

Les accompagnants volontaires sont rencontrés mensuellement par la responsable des ressources humaines.

2- Parcours professionnel

Chaque salarié bénéficie annuellement d'un entretien professionnel. Cet entretien peut être précédé d'un recueil d'appréciations auprès de quelques collaborateurs choisis d'un commun accord entre le salarié et son responsable. Cet entretien est réalisé avec le système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH).

3- Gestion des compétences et formation

Une politique active est menée en matière de formation diplômante: accompagnant éducatif et social (AES), moniteur éducateur, éducateur spécialisé, certains obtenant ce dernier diplôme au moyen de la VAE. L'Arche organise et propose de nombreuses formations dans différents registres (intégration, nouvelles formes d'accompagnement...) visant à approfondir la vision anthropologique et philosophique qui sous-tend le projet. Le plan de formation annuel est affiché.

Annuellement, un plan de formation est établi selon les besoins recensés lors des différents entretiens et en adéquation avec les orientations stratégiques de la politique de formation définie par le Comité de Coordination.

4- Sécurité et prévention des risques professionnels

L'établissement élaboré un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), regroupant les risques identifiés en termes de sécurité et de santé au travail, en veillant à leur résolution. Régulièrement mis à jour sous l'autorité du Directeur, au cours de réunions dites « Groupe de Réalisation », il indique les actions prioritaires relatives à la sécurité des personnes dans l'établissement, et l'échéance de leur mise en œuvre. Il tient compte des demandes formulées par le Conseil de la Vie Sociale.

III- Locaux et moyens matériels



La communauté de L'Arche à Beauvais est implantée en ville au sein d'un parc de 9000m², et se compose de différents bâtiments:

- deux unités de vie, les maisonnée de L'Orée et de L'Etincelle : chacun comprend 14 chambres, un salon, une salle à manger ouverte sur une cuisine, un vestiaire, un bureau et des sanitaires.
- une chapelle,
- une salle polyvalente, Le Phare, équipée d'une cuisine et de matériel musical,
- un bâtiment accueillant :
 - le Service d'Activités de Jour, La Caravelle, composé de 8 salles d'activités,
 - les services administratifs : le bureau d'accueil et secrétariat, une salle de réunion, les bureaux du technicien d'entretien, de l'équipe de direction et l'infirmérie,
 - un atelier fournil-cidrerie,
 - des logements indépendants.

Un parc de véhicules, utilisé par l'ensemble du personnel, permet d'assurer l'accompagnement des personnes accueillies au quotidien pour les rendez-vous et activités extérieures :

- trois véhicules légers : 2 voitures 5 places, 1 voiture 7 places.
- deux véhicules 9 places (dont un aménagé pour les personnes à mobilité réduite).

IV. Démarche d'amélioration de la qualité

Dans le respect de la loi 2002.2, L'Arche à Beauvais promeut une démarche participative dans le but d'évaluer et d'améliorer nos activités et la qualité de notre accompagnement.

Nous avons opté en 2024 pour nous doter d'une solution informatique de pilotage centralisé de la qualité et de la gestion des risques : Ageval,

L'intérêt de cette solution est de rassembler l'ensemble des sources qui permet de piloter l'amélioration continue :

- Le « plan d'amélioration continue » annuel, qui se décline en actions et échéances
- Le module « événements indésirables », dont le traitement peut se décliner en actions d'amélioration à visée préventive
- La possibilité de créer des enquêtes de satisfaction auprès des personnes accompagnées et de leurs familles
- Le « Document unique d'évaluation des risques professionnels » (DUERP)
- Le module « Evaluations/Audits », qui comprend en ce qui nous concerne :
 - le référentiel HAS pour l'évaluation externe
 - le mandat 2024-2028 de la communauté

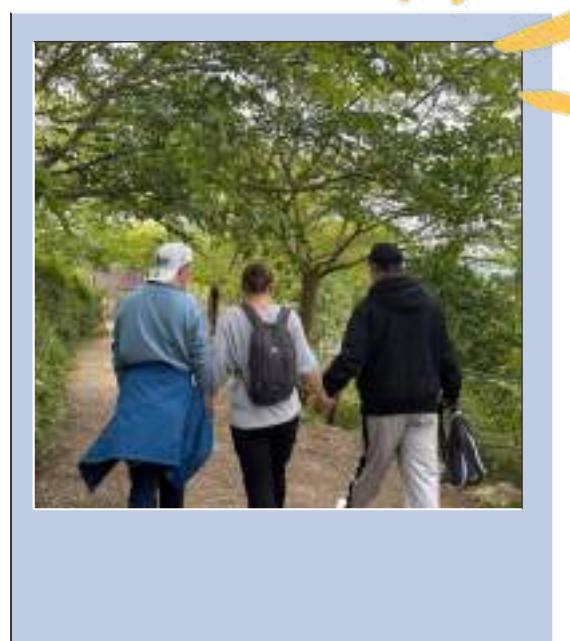
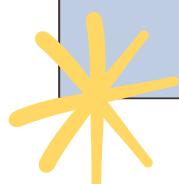
A l'ordre du jour de la réunion de l'équipe de direction, un temps de travail est régulièrement dédié à :

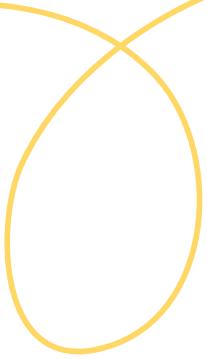
- L'avancement des plans d'actions
- La définition de nouveaux objectifs en lien avec l'amélioration continue
- Le traitement des événements indésirables
- Le traitement des plaintes/réclamations

Dans le cadre de la loi 2002.2, le Foyer de Vie de L'Arche à Beauvais sera évalué le dernier trimestre 2024 par l'organisme « RH & Organisation ».

Avec l'aide du logiciel AGEVAL des autoévaluations sont conduites par l'ensemble des équipes pour mesurer l'atteinte ou non des attentes du référentiel HAS.

Ces autoévaluations associées à la réalisation de l'évaluation externe programmée par l'HAS nous permettent de valoriser ce que nous faisons, de pointer ce que nous pouvons mieux faire et d'actualiser le plan d'amélioration continue.





ANNEXE 1

La charte des communautés de L'Arche

» Ensemble, que nous ayons un handicap intellectuel ou non, nous partageons notre vie dans des communautés membres d'une Fédération Internationale. « *

C'est par la relecture, le partage et la mise en commun de nos multiples expériences au sein de la Fédération, qu'ensemble nous avons créé cette Charte. Ce cheminement a mis en valeur la joie et le défi de notre vie partagée.

L'objectif de la Charte est d'exprimer tout ce qui nous unit dans notre grande diversité. Elle nous appelle à être plus engagés et plus centrés sur notre mission qui est de faire ... connaître le don des personnes avec un handicap intellectuel, tel qu'il se révèle au travers des relations mutuelles, sources de transformation. *

Cette Charte s'appuie sur notre énoncé « Identité et Mission »*. Sa lecture doit se faire en parallèle avec celle de la 'Constitution de la Fédération Internationale des Communautés de L'Arche.

La Charte prend vie lorsqu'elle contribue à nos réflexions, et par son intégration dans notre quotidien. Elle est là pour nous inspirer et orienter notre action. Elle est notre feuille de route. Elle nous aide à tracer notre chemin ensemble.

*Notre énoncé Identité et Mission a été adopté comme texte fondateur par l'Assemblée de la Fédération Internationale à Kolkata en 2008.



1. Notre vision

En révélant la valeur unique de chaque personne, les relations mutuelles entre les personnes avec et sans handicap intellectuel nous transforment. Cette expérience révèle au monde que chacun d'entre nous y a une place.

2. Nos valeurs fondamentales

2.1 Nous nous engageons pour la dignité de chaque personne.

2.2 Les personnes avec un handicap intellectuel ont des dons, une appréhension du monde et des modes d'interaction dont la société a besoin.

2.3 Nous accordons une grande valeur à la vie partagée, avec nos différences. Nous vivons à la fois l'appel et le défi du projet communautaire.





2.4 Nous accordons une grande valeur à notre relation avec toute la Création. Prendre soin de la Terre, c'est aussi prendre soin les uns des autres.

2.5 La spiritualité et la quête de sens sont essentielles pour vivre pleinement.

À l'origine, L'Arche est enracinée dans l'Évangile. Aujourd'hui, L'Arche continue à prendre racine dans et à être façonnée par, différentes traditions, croyances et pratiques. Ce cheminement que nous faisons ensemble et le désir de nous ouvrir à une telle diversité nous permet d'approfondir notre propre vie intérieure.

2.6 Nos valeurs fondamentales sont issues de notre expérience.

3. Nos pratiques fondamentales

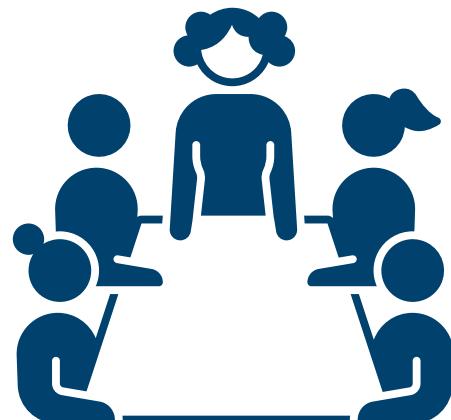
3.1 Nous créons des espaces de vie partagée - en nous écoutant et en étant authentiquement présents les uns aux autres- dans les foyers, les lieux de travail et autres occasions de rassemblement.

3.2 Nous prenons le temps de partager les repas, le travail, les tâches quotidiennes et nos activités ensemble.

3.3 Nous consacrons du temps à la réflexion, au partage de nos expériences de vie, à l'accueil, aux rituels et à la prière.

3.4 Nous portons une attention particulière à célébrer les événements importants et les différentes étapes de la vie.

3.5 C'est ensemble que nous exerçons nos responsabilités et nos prises de décisions. Celles-ci sont fondées sur des pratiques d'écoute et d'inclusion.



3.6 Que ce soit dans la vie communautaire ou dans la dimension professionnelle, nous nous efforçons à améliorer nos compétences et notre capacité à apprendre les uns des autres. Vivre le projet communautaire et le servir nous invite à davantage de vérité dans la connaissance que nous avons des autres et de nous-même.

3.7 Nos pratiques s'alignent sur nos valeurs et donnent une réalité tangible à notre spiritualité et à notre quête de sens.

4. Notre fédération, une et diverse

4.1 Chaque communauté de L'Arche forme en elle-même un réseau de relations et est reliée à d'autres communautés au sein de la Fédération Internationale.



4.2 L'Arche a différents visages selon les cultures, tout en partageant des valeurs et des pratiques communes. Nous sommes engagés dans les sociétés dont nos communautés font partie.

4.3 Il existe différentes manières d'être engagé à L'Arche, et de nouveaux modèles de communautés émergent. Ceux-ci sont ancrés dans notre Charte.

Que nous ayons un handicap intellectuel ou non, nous sommes tous engagés dans une démarche de partenariat, de promotion de la personne et nous travaillons ensemble pour plus de justice.

4.5 Nous reconnaissons à la fois les fruits et les cassures de notre histoire. À la lumière de nos expériences, nous œuvrons ensemble pour plus d'intégrité, de solidarité, et appelons chacun à rendre compte de ses actes.

4.6 À travers notre expérience de l'unité dans la diversité, la force dans la fragilité, de la liberté dans l'interdépendance, nous découvrons notre appartenance commune.

5. Vers un monde plus durable

Ensemble, nous nous engageons à établir des relations par-delà nos différences. Cela conduit à des façons de vivre et des manières d'être qui contribuent à un monde plus bienveillant et plus durable, notre maison commune.



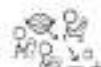
ANNEXE 2

Mandat communautaire de L'Arche à Beauvais

Sept 2024 - Aout 2029

La communauté de l'Arche à Beauvais a vécu ces 5 dernières années des évènements significatifs: départ du responsable puis intérim pendant 8 mois avant l'arrivée de la nouvelle responsable, révélations des abus de Jean Vanier, COVID, ouverture HAPI... Ceux-ci ont bousculé fortement la communauté mais ont aussi été l'opportunité pour celle-ci d'évoluer, de murir et de démontrer sa vitalité. Pour autant, il semble que beaucoup de changements et d'ajustements récents ne soient pas encore complètement digérés. Le mandat à venir sera donc le moment de se ressaisir individuellement (« je ») et collectivement (« nous ») de l'aujourd'hui de la communauté pour en revivifier son élan. Les axe

1. Être Ensemble et faire communauté :

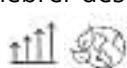
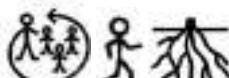


- Approfondir le sens de la communauté, du « nous »;
- Développer les liens entre le Port (pôle FV) et la Béatitude (pôle HAPI) ;
- Prendre soin de toutes nos relations et mieux gérer nos désaccords ;
- Soigner la communication et le partage de l'information.

2. Susciter l'expression des talents de chacun, s'appuyer dessus et les développer :



- Prendre soin du parcours de chacun ;
- Revivifier l'accompagnement des personnes accueillies et des habitants HAPI ;
- S'organiser pour mieux s'appuyer sur les talents de chacun ;
- Renforcer la cohésion et le leadership de l'équipe de direction en y impulsant une dynamique de collaboration entre chacun.



3. Se mettre en route ensemble et en profondeur :

- Poursuivre notre conversation spirituelle ;
- Elaborer, mettre en œuvre et célébrer des projets ;
- Nous développer durablement.

4. Aller dehors et accueillir:

- Être des acteurs reconnus de la ville de Beauvais et au-delà ; 
- Faciliter l'accès aux ressources de nos environnements et réseaux. 

